

DOMAINE DU GOLF DE ROQUEBRUNE S/ARGENS REGLEMENT DE LA PISCINE

La piscine est ouverte de 9h00 à 20h00

L'accès est strictement réservé aux résidents du Domaine du Golf.

Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Les enfants laissés seuls à la piscine le seront sous la seule responsabilité de leurs parents.

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte

Par mesure d'hygiène, les baigneurs doivent impérativement

- se déchausser avant de pénétrer sur la plage et les laisser à l'entrée.
- passer sous la douche.
- respecter la propreté des plages, des douches et des WC.

Par mesure de sécurité, il est demandé de :

- ne pas courir sur les plages
- ne pas se pousser dans l'eau
- ne pas plonger
- ne pas utiliser les matelas, objets gonflables ou ballons pouvant créer une gêne, seule de petites balles sont autorisées dans la piscine (des balles soft – pas de golf !)
- ne pas fumer

En cas d'accident, veuillez utiliser le matériel de secours et le téléphone de secours.

Chaque résident s'engage à respecter et à faire respecter le règlement.

Il est strictement interdit de prendre ses repas sur la plage de la piscine et d'apporter des bouteilles en verre.

Le syndic et les membres de l'A. S. L ; déclinent toute responsabilité d'accident survenu suite au non respect des dispositions ci-dessus.

Afin de respecter les règles d'hygiène, une poubelle est à votre disposition ainsi que des lavabos et sanitaires.

Les transats sont communs, les locataires doivent s'adresser au gardien afin de pouvoir en obtenir, et ils ne peuvent être retenus par quiconque en absence.